



## CCTP

**Relatif au projet de conception et d'aménagement intérieur d'un espace mezzanine**

Adresse - 8 rue  
Maître d'ouvrage :

34000 MONTPELLIER - Cadastre - 000 EX 31 parcelle 307  
- 34000 MONTPELLIER

Phase : DCE  
Date : 24/05/2023

### SOMMAIRE

## 1. DISPOSITION GÉNÉRALES

### A. OBJET DU PRÉSENT LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir les prestations définissant le projet de conception et d'aménagement intérieur d'un espace mezzanine

### B. NORMES ET REGLEMENTS

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment les :

- Cahiers et règles de calcul des DTU édités par le CSTB.
- Normes NF.
- Normes AFNOR pour la conformité des matériaux selon les arrêtés et décrets.
- Les avis techniques du C.S.T.B.

### C. SÉCURITÉ DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité et l'hygiène du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

### D. VARIANTES

Des solutions variantes pourront être proposées par l'entrepreneur, cependant la géométrie intérieure des ouvrages sera inchangée. Elles devront être accompagnées de notes descriptives, les modifications des descentes de charge et de plans de principe tenant compte des contraintes définies au CCTP. Elles ne devront engendrer aucune plus-value aux autres corps d'état.

## 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

### A. PRESTATION DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance de l'intégralité du C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières). Il ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une non connaissance des travaux directement confiés à son lot ou provenant d'obligations qui lui sont faites, au regard des autres lots.

L'entrepreneur est par ailleurs réputé avoir procédé à une lecture approfondie de tous les documents constituant le dossier de consultation des entreprises, tout corps d'états confondus.

Il est également tenu de signaler, le cas échéant à l'Architecte les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater pendant la période de préparation de son offre.

Ces remarques ou observations devront être portées à la connaissance de l'Architecte, huit jours au plus tard, avant la date limite de remise des offres de prix. Ce, afin de lui permettre d'en porter, si nécessaire connaissance aux autres candidats.

Passé ce délai, l'entrepreneur sera censé avoir tenu compte de ses propres remarques ou observations. Il ne pourra aucunement par la suite, s'en prévaloir pour prétendre, réviser son offre à la hausse.

## **B. PLANS D'EXECUTION - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES**

Sur la base du projet établi par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, les études et les plans spécifiques d'exécution et de chantier pour la réalisation des ouvrages sont à la charge du titulaire du présent lot.

Les notes de calculs, les plans d'exécution et les détails de chantier seront fournis par l'entreprise et seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et si cela est nécessaire du Bureau de contrôle avant le démarrage des travaux.

Ces plans devront avoir préalablement reçu l'accord des titulaires des autres lots intéressés.

En fin de travaux, l'entreprise devra la fourniture des dossiers des ouvrages exécutés qui seront remis au Maître d'œuvre avant la réception. Ils contiendront, outre les plans mis à jour, certifiés conformes à l'exécution, les documentations des matériels spécifiques mis en œuvre, les notes de calculs des éléments essentiels.

Les dossiers des ouvrages exécutés seront fournis en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire au format informatique.

## **C. CONNAISSANCE DES LIEUX**

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux, et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'art et ce sans jamais prétendre à aucun complément sur les prix par lui convenus. Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la présentation de son offre globale et forfaitaire, d'une connaissance insuffisante du site et des moyens d'accès en relation avec ses ouvrages.

## **D. CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES**

Les prix forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires prévus au présent lot et nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et les règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces travaux.

## **E. RÉCEPTION DES SUPPORTS**

Studio tb. - 190 allée du Nouveau Monde - 34000 MONTPELLIER -  
N° RCS Montpellier : 45216754700028. Code NAF : 7410Z - Tél. 0650993968 - [www.tbornecque.com](http://www.tbornecque.com)

Le fait de commencer les travaux, suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devra, pour éviter tout conflit avec les autres entrepreneurs, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler. S'il avait des réserves à formuler, il doit en informer le maître d'œuvre, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable.

## **F. PROTECTION DES OUVRAGES**

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, sur les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens.

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délais d'exécution.

Pour pallier ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes les précautions utiles : protection contre les intempéries, protection contre le vol...

## **G. NETTOYAGE DU CHANTIER**

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge les nettoyages de chantier et l'évacuation de l'ensemble des déchets provenant de ses travaux.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissures quelconques ne soit fait aux ouvrages des autres corps d'état.

## **H. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT**

Chaque entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble du projet (descriptif, plans) en vue de se renseigner sur la répercussion des autres corps d'état sur le sien et de tenir compte des sujétions éventuelles qui pourraient le concerner.

Il devra prévoir dans son étude, toutes les sujétions d'exécution entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.

S'il n'y avait pas bonne concordance entre ses plans de détail et de réalisation, l'entrepreneur devrait en avvertir immédiatement le maître d'œuvre, avant le début de ses travaux, lui permettant ensuite d'en demander rectification, réparations si ces plans lui ont bien été remis en temps utile.

## **I. QUALITÉ DES OUVRAGES**

Les fers et aciers employés profilés du commerce, tubes ou autres, pour les ouvrages d'ossature métallique, seront de 1<sup>ère</sup> qualité, bien dressés, ne présentant aucune alvéole d'oxydation ni défaut apparent.

Les assemblages boulonnés ou rivés seront parfaitement exécutés pour résister sans déformation permanente ni amorce de rupture aux essais mécaniques.

Tous les éléments en acier (profilés ; fixations...) seront protégés contre la corrosion par galvanisation à chaud.

## **J. ENTRETIEN AVANT RÉCEPTION**

L'entrepreneur devra refaire, à ses frais, toutes les réparations jugées nécessaires à la bonne finition des ouvrages et ceci jusqu'à réception définitive des ouvrages.

## **K. GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT**

La durée de garantie correspondant à l'année de parfait achèvement est d'un an à compter de la date de réception des ouvrages. Pendant cette période, l'entretien de ses ouvrages sera à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot. Toutes les déficiences sur les ouvrages réalisés par le présent lot, qui viendraient à se révéler à l'usage, seront réparées aux frais de l'entrepreneur ainsi que toutes les réfections nécessaires sans le préjudice des dommages causés dont il supportera seul toutes les conséquences.

### 3. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES

**LOT1**  
**OSSATURE MÉTALLIQUE - PLANCHER BOIS -**  
**ESCALIER ET GARDE DE METALLIQUES**

#### A. OUVRAGE DE CHARPENTE MÉTALLIQUE

L'ensemble sera réalisé suivant description ci-après et plans du présent dossier de consultation ou avec systèmes équivalents proposés par l'entreprise et définis avec description sommaire jointe à l'offre de l'entreprise.

Les travaux comprendront :

- études, plans et détails d'exécution et de chantier nécessaires à la réalisation du projet conformément aux règles de calcul et normes en vigueur,
- fourniture du dossier des ouvrages exécutés remis, avant réception, au Maître d'œuvre. Il contiendra, outre les plans mis à jour, certifiés conformes à l'exécution, les documentations des matériels spécifiques mis en œuvre (systèmes d'attaches, assemblages, etc.), les notes de calculs des éléments essentiels,
- fourniture de l'ensemble des profils, tubes, fers, pièces spéciales, entretoises, platines, goussets, renforts, boulons, fixations et accessoires divers nécessaires à l'exécution des ouvrages,
- mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages, compris assemblages de toute nature et toutes sujétions de transport, manutention, levage, protections, étaitements, échafaudages, etc., nécessaires au parfait accomplissement des travaux,
- sujétions diverses pour liaisons avec les ouvrages béton de l'existant.
- y compris toutes sujétions de finitions.

#### B. STRUCTURE METTALIQUE DE L'ENVELOPPE

Afin de supporter le plancher de la mezzanine, l'entreprise devra la réalisation de la structure métallique porteuse, en acier galvanisé à chaud pour 7 m de portée avec ancrage dans les murs de maçonnerie béton compris rebouchage au mortier. Solives métallique au choix de l'entrepreneur entre axe 50 cm pose dans l'ame de IPE.

Fabrication, pose et scellements des ouvrages de charpente métallique sur les murs existants, comprenant :

- Approvisionnement des profilés (suivant études et plans de structure : poutres, etc.),
- poutres porteuses en profilé type IPN ou IPE de section appropriée à la surcharge totale à prendre en compte (250 kg/m<sup>2</sup>),
- y compris toutes ossatures complémentaires, entraxe suivant plans et détails architecte,
- Découpes et montages.
- Boulonnage.
- En général, tous éléments nécessaires à la stabilité de l'ensemble.

Suivant plan de principe de l'architecte et plan de pré-dimensionnement structure. Livrée finie, finition galvanisée.

**Localisation :**

Suivant plans architecte d'intérieur.

**C. PLANCHER BOIS**

Support : Structure bois prévue au présent lot. Comprenant :

- Plancher en bois fixée sur la structure, de finition selon avis du Maître d'ouvrage de 22mm.

**Localisation :**

Plancher étage

**D. ESCALIER MÉTALLIQUE INDUSTRIEL**

Réalisation d'un escalier métallique droit avec marches métal en tôle perforée. Dimensions selon plans architecte.

Garde-corps industriels compris entre 0,90 à 1,10 m requis.

**Localisation :**

Suivant plans architecte

Escalier d'accès mezzanine : escalier droit, marche et contre marche tôle perforée

Dimension : Hauteur 30 cm, 8 marches, profondeur 22 cm environ

Largeur volée 0,977 m environ.

**E. GARDE-CORP INDUSTRIEL**

Fourniture et pose d'un garde-corps sur structure placo de 0,29 m de hauteur en acier galvanisé comprenant :

- Potelets en acier galvanisé en fers plats 25 x 10 mm laminés à chaud (selon calcul) fixés sur dalle plancher collaborant ;
- Lisse supérieure ronde en tube acier galvanisé, 50 mm.

Les finitions étant destinées à être apparentes, l'exécution des détails et si soudures seront irréprochables.

**Localisation :**

Coursive de la mezzanine

<b>LOT2 PLÂTRERIE - PEINTURE</b>
--------------------------------------

**A. CLOISON 72/50**

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons composé de :

- Parement : 1 plaques de BA 13 standard et THD en partie basse de marque SINIAT ou équivalent,
- Ossature : Rail de 48 mm

Studio tb. - 190 allée du Nouveau Monde - 34000 MONTPELLIER -

N° RCS Montpellier : 45216754700028. Code NAF : 7410Z - Tél. 0650993968 - [www.tbornecque.com](http://www.tbornecque.com)

Y compris fourniture et pose de renforcement au niveau des barres d'apuis.

**Localisation :**

Allège garde-corps

**B. REBOUCHAGE**

Après passage de l'électricien et du maçon, l'entrepreneur procédera aux rebouchages autour du passage des réseaux électriques .

Ces rebouchages seront exécuté dans les ouvrages qu'il à réalisé au paravant et de le même matériau que celui de la paroi concernée.

L'entrepreneur veillera à la parfaite étanchéité à l'air des rebouchages, il devra si nécessaire les traitements d'étanchéité complémentaires.

**Localisation :**

Ensemble du projet

**C. PRÉPARATION SUR PAREMENTS EN PLAQUES DE PLÂTRE**

- Egrenage, époussetage,
- Reouchage,
- Enduit de ratissage,
- Ponçage, époussetage,
- Couche d'impression
- Finition

**D. Préparation sur parements en béton ou enduits**

- Brossage
- Epoussetage
- Egrenage
- Une couche d'impression fixante, pénétrante, en phase aqueuse et compatible avec le subjectile et la peinture de finition.
- Dégrossissage pour les parements en béton
- Enduit repassé aspect lisse
- ponçage, époussetage

**E. PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES**

Sur murs et cloisons ayant reçu leurs travaux préparatoires compatibles avec les travaux de finitions, application du processus de peinture suivant : aspect satinée blanc identique à l'existant.

**Localisation :**

Allège garde-corps

Murs béton

<b>LOT3 ELECTRICITÉ</b>
-----------------------------

**A. APPAREILLAGE**

Type encastré à vis Mosaïc 45 plaque blanche standard de marque Legrand ou équivalent

**Localisation :**

ensemble du séjour et mezzanine

**B. EQUIPEMENT**

Les plans joint au présent CCTP sont des plans de principe, l'emplacement des appareillages seront déterminés par le maître d'ouvrage et l'entreprise qui sera tenue de vérifier en fonction des textes, réglementations et normes en vigueur.

**Salon-séjour**

1 va et vient

**Mezzanine**

1 va et vient

6 prises 2x10/16A+T

Le Candidat, Mme, Mlle, M :

Société :

reconnait avoir pris connaissance du présent CCTP et déclare l'accepter sans réserve.

A Montpellier, le :

Signature et cachet de l'Entreprise.